

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2023 à 20 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), excusés, JACQUART Hélène.

Secrétaire de séance : Monsieur RIFFLART Luc

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Dél. n°13/03-04-2023 : La Fédération Française de Football ne subventionnera pas la mise aux normes de l'éclairage du terrain de football annexe car chaque terrain de football doit posséder 2 vestiaires. Le terrain annexe n'en a pas.

Le compte de gestion validé ne nous est pas encore parvenu, les 3 premières questions de la convocation sont donc reportées.

Dél. n°24/11-04-2023 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition communaux.

Les taux en 2022 étaient :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

A compter de 2023, les collectivités doivent obligatoirement voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires au même titre que les taux de foncier. Si ce vote n'a pas lieu, le taux sera d 0.

Il propose donc les taux d'imposition 2023 comme suit en y intégrant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention,

- Décide des taux d'imposition pour 2023. A savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15 %

Depuis la réunion, nous avons appris que cette délibération n'est pas recevable car si on change le taux de la taxe d'habitation, il faut obligatoirement modifier les taux des taxes foncières. Une réunion extraordinaire aura donc lieu ce samedi 15/04 à 9 heures à la bibliothèque afin de modifier cette délibération ;

Dél. n°25/11-04-2023 : Vote du budget primitif 2023

Les propositions du budget primitif 2023 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 853 665.27 €

Recettes fonctionnement : 853 665.27 €

Dépenses investissement : 882 601.56 €

Recettes investissement : 882 601.56 €

Le budget primitif 2023 est adopté, par 13 voix pour et 1 abstention.

Monsieur LEDUC Bruno s'abstient car il estime que des travaux plus urgents que l'éclairage du terrain de football sont à réaliser comme la toiture de la salle des fêtes...

Pourquoi ne pas demander à un chantier écoles d'intervenir sur la salle des fêtes, du FARDA pourrait être demandé.

Remarques :

- Compte 615221 : Le montant a augmenté car sont prévues les réparations sur l'église suite à la tempête de 2022.
- Subventions :
 1. J'Hem l'Élégance : 1 000 € afin d'équilibrer le budget. Ils avaient demandé 2 500€.
 2. Les Aînés Sarrazins : 1 000 € car en 2022 lors de la dissolution de l'ancienne association, 2 000€ ont été reversés au CCAS.
- Classe 7 : dotations : L'Etat a augmenté les dotations des communes pour 2023.
- Recettes investissement : La somme en subvention a baissé depuis la réunion de travail car l'éclairage du terrain de football n'est pas subventionné par la FFF.

Devant les gros investissements à venir, des choix et des reports de projets seront à prévoir.

Dél. n°26/11-04-2023 : Vote du budget primitif annexe lotissement 2023

Les propositions du budget primitif 2023 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 193 500.00 €

Recettes fonctionnement : 193 500.00 €

Dépenses investissement : 153 000.00 €

Recettes investissement : 153 000.00 €

Le budget primitif annexe lotissement 2023 est adopté, par 13 voix pour et 1 abstention.

Un dossier de subvention Fonds Vert (ancien Fonds Friche) va être déposé auprès de la Préfecture.

Questions diverses

- Future mairie :

Monsieur le Sous-Préfet ne nous octroie pas toute la subvention prévue. Il a demandé à Monsieur le Maire d'augmenter la demande de subvention Fonds Vert qui complètera la DSIL.

- Calvaire :

Cette année le calvaire sera repeint. Nous attendons la livraison du karcher pour le nettoyer.

- Peinture routière :

Monsieur le Maire a fait établir un devis pour la mise en peinture des passages piétons par une société, vu le coût de la peinture et le temps passé par l'employé communal.

Fin de la séance : 19h40

Le secrétaire de séance
RIFFLART Luc



Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

